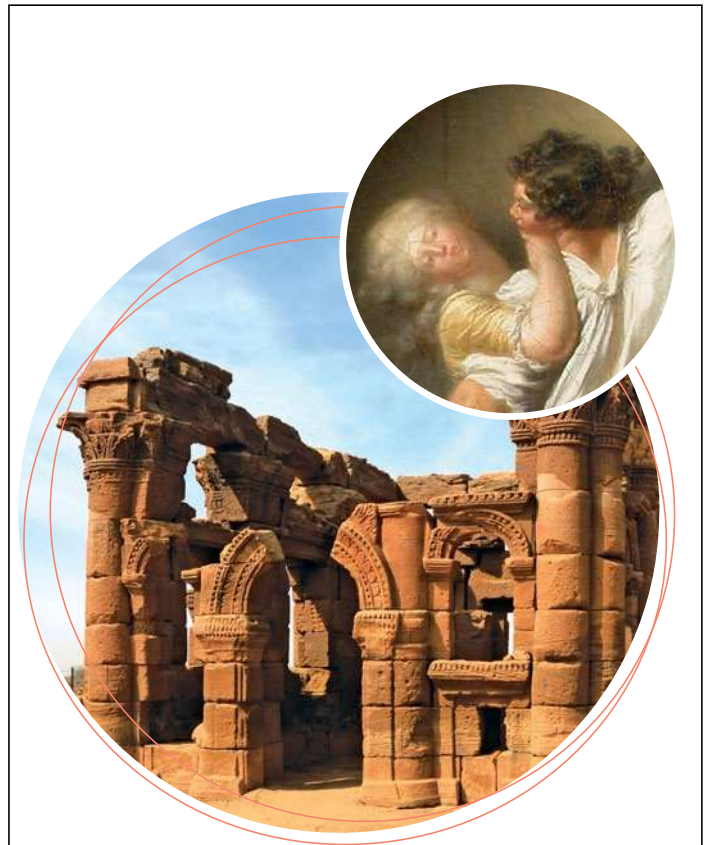


**UNE CHARTE DE BONNES PRATIQUES
POUR LE RECRUTEMENT
DES DIRECTEURS DES ÉCOLES D'ART**

> L'Andéa, association nationale des écoles supérieures d'art, a publié le 11 septembre une charte de bonnes pratiques concernant le recrutement des directeurs et directrices des écoles supérieures d'art publiques (DESA) en France. Conçu en collaboration avec les représentants de l'ensemble des acteurs des écoles supérieures d'art (étudiants, enseignants, administrateurs et directeurs), le texte a été adopté à l'unanimité lors son conseil d'administration le 2 septembre. L'association de la direction générale de la création artistique du ministère de la Culture à cette démarche devrait permettre de décliner la charte, sous forme réglementaire pour les écoles nationales, et par voie de circulaire pour les DRAC siégeant aux conseils d'administration des écoles territoriales. Constatant que « *d'un point de vue réglementaire, après publication et respect des délais, aucun texte ne vient encadrer la procédure* » (sur la présence ou non d'un jury, ou sur l'obligation ou non d'une audition des candidats), l'objectif du texte est de proposer une procédure de recrutement type et un référentiel métier. Il est ainsi conseillé que la procédure s'établisse en réunissant d'abord les personnes publiques pour la rédaction du cahier des charges, du profil, du calendrier de l'appel à candidatures et pour la désignation d'un mandataire en charge du suivi de la procédure. La sélection doit se faire en deux temps : une présélection sur dossier, et une phase de sélection sur la base d'un projet d'orientation et d'une audition. Une réunion du conseil de l'établissement doit ensuite formuler un avis circonstancié sur le cahier des charges, le profil de poste et l'appel à candidature. Ce n'est qu'alors que doit se réunir le conseil d'administration de l'établissement afin de valider formellement le texte et de fixer la composition détaillée du jury qui auditionnera les candidats retenus. La charte précise également que « *la mise en concurrence ne sera jugée effective que si l'appel à candidatures est publié sur les supports de communication adaptés et susceptibles de toucher toute personne susceptible d'être intéressée et compétente* ». Après avis du jury, le conseil d'administration établit une liste de candidats ayant sa préférence, assortie d'un classement et d'un argumentaire qui figure au procès-verbal. Le président nomme le DESA figurant sur la liste des candidats présélectionnés à l'unanimité par les personnes publiques et ayant présenté un projet. La charte précise aussi les modalités en cas de renouvellement de mandat et donne des indications sur les responsabilités qui échoient aux DESA.

www.andea.fr



**Cultivez votre
curiosité pendant
votre pause déjeuner**

LOUVRE

Les midis du Louvre

Conférences d'histoire
de l'art et d'archéologie,
présentations d'expositions
et Œuvres en scène

.....
septembre / janvier
12h30

à l'auditorium du Louvre

Programme détaillé :
www.louvre.fr/conferences-et-colloques

Réservations sur place,
au 01 40 20 55 00 ou sur fnac.com

Archéologia **L'OBJET D'ART**